



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2016

Jean-René Lepezzel, Président, souhaite la bienvenue à tous et remercie les 19 nouveaux conseillers communaux dont c'est pour la grande majorité une première au sein d'une assemblée délibérante ; il remercie également les 20 fidèles engagés pour certains depuis que Chésereux s'est pourvue d'un conseil communal. La présence des conseillers, dit-il, est la preuve vivante de « votre engagement au service de notre village » et il est fier de présider ce nouveau conseil communal. Des débats sans doute longs et parfois même techniques vont marquer cette première séance du conseil. Ce ne sera qu'un plus bel exercice démocratique et une remarquable leçon de politique villageoise à la sauce vaudoise.

Le Président émet le souhait que tout au long de cette législature les conseillers gardent à l'esprit lors des interventions tant orales qu'écrites les trois qualités suivantes : clarté, concision et force de conviction.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Assermentations
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2016
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis 1/2016 : Demande de compétences municipales
6. Préavis 2/2016 : Demande d'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner
7. Préavis 3/2016 : Demande d'autorisation générale de plaider
8. Préavis 4/2016 : Demande d'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale
9. Préavis 5/2016 : Demande d'ouverture d'un compte courant de trésorerie
10. Préavis 6/2016 : Arrêté d'imposition pour l'année 2017
11. Préavis 7/2016 : Modification de l'article 25, alinéa 3 des statuts de l'Association Intercommunale Asse et Boiron du 1^{er} janvier 2008 : demande portant sur l'élévation du plafond d'endettement à CHF 40'000'000.00
12. Préavis 8/2016 : Adoption du plan de quartier (PQ) « Le Closelet »
13. Préavis du bureau du Conseil communal « Tarifs communaux pour la législature 2016-2021 »
14. Rapport des délégués aux associations intercommunales
15. Divers.

1. Assermentation

Les conseillers suivants, excusés lors de l'assermentation par le préfet, Monsieur Jean-Pierre Dériaz, sont appelés devant l'assemblée pour l'assermentation : Patrick Addor, Raynald Christinet, Camille Gautier, Nathalie Haab et Henriette Hauser.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2016

Jean-François Burkhalter, Conseiller, corrige :

- P.5 Une voiture toutes les 10 secondes
- P. 6 dernière ligne : Ces derniers sont remerciés

- Patrick Barras, Municipal, apporte la correction suivante :
P2, second paragraphe « CHF 70.- à CHF 100.- par adulte » et non par ménage
- Monique Locatelli, Syndique, souhaite apporter la correction suivante :
P1, dernier paragraphe « un montant estimé entre CHF 1,2 millions et CHF 1,5 millions »
- Le procès-verbal avec ses corrections est approuvé à la majorité, avec 1 abstention.

3. Communications du bureau

- La date de l'inspection annuelle du préfet est fixée au 12 janvier 2017.
- Le 10 septembre a eu lieu l'inauguration de la nouvelle déchetterie intercommunale à laquelle le président a participé avec les présidents des conseils communaux de Gingins et Trélex.
- Le 25 septembre ont eu lieu les votations fédérales : le bureau a été convoqué dans son intégralité.
- Les prochaines votations auront lieu le 27 novembre et François Mathey, vice-président sera en charge du bureau de vote.
- Jean-René Lepezzel a participé le 12 septembre à une séance avec les préfets destinée aux nouveaux présidents de conseil. Il y a beaucoup appris.
- Il a également participé le 27 septembre à une formation au CEP donnée par un juriste sur le droit de propositions des conseillers communaux.

4. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

Souhaite la bienvenue à tous pour cette nouvelle législature et se réjouit de pouvoir discuter et échanger, libre de tout égoïsme avec franchise et courtoisie. La priorité de chacun doit être de collaborer pour le bien du village.

- La Municipalité a reçu un courrier de la commune de Gingins au sujet de la fermeture de la poste qui est programmée dans un futur relativement proche. La Municipalité de Gingins, ainsi que le Conseil communal s'opposent formellement à la fermeture du guichet. Les propositions de la Poste sont de garder une agence postale ou un service à domicile ; par contre, tout le courrier qui n'aurait pas été distribué devrait être retiré à Signy-Centre. Ce sujet est sur le tapis depuis plusieurs années et d'ailleurs Monsieur Burkhalter, Conseiller, a pris l'initiative d'écrire à la Poste mais on ne peut pas se faire trop d'illusions. Dès que la commune de Gingins aura reçu l'avis formel de la Poste, elle soumettra cela à Postcom qui est une instance de régulation indépendante et qui va analyser le bien-fondé et faire des recommandations. La poste ne peut être fermée avant que cette décision soit rendue, donc on peut encore compter sur un délai de 6 mois. Il est clair que Chésereux soutient cette démarche. Dans cette poste, il y a aussi un tri et si la poste ferme, Gingins va résilier le bail et les cases postales (74) seront supprimées.
- La Municipalité a reçu de NRTV-Nyon une demande pour créer un fonds de soutien de CHF 5.- par habitant. La Municipalité a décidé de soutenir NRTV-Nyon à hauteur de CHF 1'500.-/an.
- La Municipalité a eu le plaisir de recevoir les nouveaux propriétaires de l'ex-propriété de Madame Bertarelli, Monsieur et Madame Van Damme. Ces derniers sont heureux d'habiter une belle région et que leurs enfants puissent profiter des activités sportives en toute discrétion.

Patrick Barras, Municipal :

- Suite à la demande de Jean-François Burkhalter, Conseiller, au sujet de la création d'un chemin piétonnier le long de la route de Chiblins, la Municipalité a entamé des recherches. Il s'avère que des travaux ont été faits dans le champ de Georges Lacôte et de la terre a

été décaissée et placée en bordure de son champ. Le Canton a exigé que Georges Lacôte fasse une enquête complète à ce sujet. Or, cette enquête est en partie la même que celle que nous devons faire pour un chemin piétonnier. Chésereux va donc profiter de la venue des spécialistes pour s'unir à Georges Lacôte pour faire cette enquête. Le coût est estimé à environ CHF 2'500.- 3'000.-. Mené solitairement, un tel projet aurait coûté au moins le double.

- L'inauguration de la déchetterie s'est bien déroulée, même si l'après-midi peu de monde a profité de l'accueil et des boissons.
- La centrale thermique fonctionne enfin normalement. Il n'y a maintenant qu'une ou deux pannes par mois avec comme souci récurrent principal, la taille des copeaux. Les réglages sont maintenant adéquats. La question de l'approvisionnement est à l'étude : les plaquettes sèches sont plus chères mais on ne veut pas revenir aux plaquettes vertes.
- Un projet est à l'étude sur la parcelle 33 qui se trouve derrière l'ancien local du feu. Il s'agira d'un bâtiment communal avec entre autre, des appartements pour des personnes à mobilité réduite, subventionnés et non-subventionnés. Le plan de quartier a été mis à l'enquête au Canton. Celle-ci a duré plus de deux ans. L'aval définitif vient d'arriver.

Yvan Laurent, Municipal :

- Rappelle au nouveau conseil communal le principe de la gestion de la piscine par l'Association Intercommunale Asse et Boiron qui regroupe 9 communes et dont Yvan Laurent est le délégué au CODIR. Lors du nettoyage de cette dernière qui se fait deux fois par an, les responsables ont remarqué un décollement des cunettes. L'entreprise Biolay et l'architecte sont venus constater les dégâts, mais comme la piscine a cinq ans, elle n'est plus sous garantie. Or, il se peut que l'on puisse invoquer un défaut caché. Les devis de réparation étant tous différents, un expert est intervenu et a rendu son rapport. Un arrangement a été trouvé avec l'entreprise Biolay : CHF 15'000.- à la charge de l'entreprise et CHF 15'000.- à la charge de l'AIAB à condition que l'architecte suive les travaux. Pendant l'été il a fallu traiter le problème des employés qui ne pouvaient être considérés « au chômage technique » et qui ont travaillé dans différentes communes de l'AIAB. La buvette quant à elle pose problème car la responsable, après cette période de fermeture, a décidé d'abandonner ce travail et la buvette restera fermée jusqu'à nouvel avis. En outre, il y a quelques temps un nageur a eu un souci de santé et son médecin a alors détecté un cas de légionellose. Il semblerait que son cas n'était pas dû à l'eau de la piscine mais cela a alerté les responsables qui ont exigé un nettoyage plus approfondi et plus fréquent.
- Chésereux fait partie de la SIECGE qui gère l'alimentation en eau. Une convention a été signée avec les SI de Nyon pour leur déléguer les compétences administratives. Le Canton a rendu son rapport et quelques modifications devront être apportées à la convention.

Pascal Steimer, Municipal :

- Pas de communications pour cette séance.

Dominique Fleury, Municipal :

- Étant le dernier municipal élu, a voulu apprendre les diverses activités de la commune et a donc décidé de passer toute une journée avec les employés communaux pour se rendre compte du travail qu'ils accomplissent. C'est une équipe soudée et les employés sont respectés par les habitants.
- Le mur en pierres sèches proche du restaurant de la Barillette qui doit encore être terminé a déjà subi des déprédations, mais il sera réparé dès l'année prochaine.
- 365 m3 de bois ont été coupés en forêt et seront vendus à nos partenaires du bois.
- Le 16 septembre, la Municipalité s'est associée à Jacques Turin et François Mathey pour la journée des forêts, ce qui a permis de découvrir le patrimoine forestier et le « grand sapin blanc ».

- Du 18 au 22 octobre aura lieu au Sentier l'Europarc 2016 qui regroupe 400 dirigeants de 36 pays. La journée du 19 octobre sera particulièrement intéressante.

5. Préavis 1/2016 : Demande de compétences municipales

La Municipalité ne souhaitant pas se prononcer, Jean-François Burkhalter, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

M. Piaget, Conseiller, demande si le montant demeure inchangé par rapport à la législature précédente.

Monique Locatelli, Syndique, répond par l'affirmative.

Vote : Le préavis No 1/2016 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis 2/2016 : Demande d'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner

La Municipalité ne souhaitant pas se prononcer, Jean-François Burkhalter, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Michel Lüscher, Conseiller, demande ce que signifie l'aliénation d'immeubles.

Monique Locatelli, Syndique, répond qu'il s'agit de la vente de bâtiments communaux.

Vote : le préavis No 2/2016 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis 3/2016 : Demande d'autorisation générale de plaider

La Municipalité ne souhaitant pas se prononcer, Jean-François Burkhalter, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Vote : le préavis No 3/2016 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 4/2016 : Demande d'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale

La Municipalité ne souhaitant pas se prononcer, Jean-François Burkhalter, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Vote : le préavis no 4/2016 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis 5/2016 : Demande d'ouverture d'un compte courant de trésorerie

La Municipalité ne souhaitant pas se prononcer, Jean-François Burkhalter, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Nicolas Schwab, Conseiller, fait remarquer qu'une augmentation de la limite de 1.5 millions à 4 millions est considérable.

Monique Locatelli, Syndique, répond que cela permet d'assurer les liquidités pour faire face aux grands montants de la péréquation et de la facture sociale. Nous ne recevons pas toujours les acomptes des impôts au bon moment et nous ne voulons pas avoir des intérêts de retard sur les demandes de péréquation cantonale. Nous avons déjà les mêmes conditions l'année dernière et il y a deux ans.

Vote : Le préavis No 5/2016 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis 6/2016 : Arrêté d'imposition pour l'année 2017

Monique Locatelli demande à l'assemblée si ce préavis doit être lu. Ce n'est pas le cas. Philippe Widmer, Conseiller, lit le rapport très complet de la commission des finances. Jean-René Lepezzel, Président, remercie la commission pour l'énorme travail pédagogique et de fonds. La discussion est ouverte.

Patrick Addor, Conseiller, pense que l'impôt doit être augmenté, surtout avec le départ de certains gros contribuables, grâce auxquels d'ailleurs de nombreuses infrastructures ont pu être mises en place. Mais il se pose la question si nous ne devons pas revoir notre manière de fonctionner et ne pas augmenter les impôts de 7 centimes en une fois. Au cas où nous aurions une année plus difficile, le financement par les banques serait relativement aisé actuellement.

Monique Locatelli, Syndique, répond que les 7 centimes d'augmentation paraissent énormes mais il y a des échéances : les recettes fiscales ne sont pas à la hausse, la péréquation cantonale progresse et la facture sociale n'arrête pas de grimper. La RIEIII (Réforme Vaudoise de l'Imposition des Entreprises) s'annonce aussi, avec de nouvelles charges pour les communes. De 2007 à 2015 nous avons eu un total de déficit de CHF 9'595'125.- dont plus de 8 millions ont été épongés par la réserve générale. Il est clair que nous avons une bonne réserve mais nous n'avons pas dilapidé : nous avons profité de faire beaucoup d'infrastructures (routes, canalisations, bâtiments). Nous essayons de fonctionner au mieux : les 7 centimes nous paraissent une assurance pour avoir un peu d'aisance et se préparer pour la suite.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, félicite la commission des finances pour son approche éducative permettant de mieux cerner le problème et soutient l'idée de Patrick Addor. Des contribuables ont quitté la commune, pas toujours pour des raisons fiscales : un taux d'imposition plus bas pourrait également attirer des habitants. Une approche progressive permettrait de voir venir sans trop brusquer les choses. Couper la poire en deux en adoptant une attitude un peu plus modérée serait sage.

Patrick Barras, Municipal, répond que nos dépenses de fonctionnement n'augmentent pas, mais par contre nous avons amélioré et augmenté nos infrastructures, parking de la piscine, chaufferie, réfection de la totalité des égouts, PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) tout en maîtrisant le coût de fonctionnement du ménage communal. Nous avons le double d'infrastructures par rapport à d'autres communes, ce qui exige également plus de personnel. Nos principaux soucis demeurent les charges cantonales et l'AIAB et ses frais d'exploitation.

Pascal Gautier, Conseiller, rebondit sur le sujet en disant que la commune a bien su maîtriser les coûts mais se demande si on ne doit pas se poser la question de l'attractivité de la commune par rapport à de nouveaux habitants : le passage de 52 à 59 points n'est-il pas un signe de fébrilité et va-t-il nous aider à acquérir de nouveaux habitants !

Monique Locatelli, Syndique, répond que la Municipalité a beaucoup réfléchi, a fait des simulations et ce n'est pas par gaieté de cœur qu'une telle décision a été prise. Mais c'est au Conseil de décider.

Philippe Widmer, Conseiller, remarque que ce n'est pas du ressort de la commission des finances de proposer un taux d'imposition. La commission doit attester que le travail a été bien fait. On est obligé de faire des hypothèses : si on prend 5 millions d'impôt et un taux à 59 ou 57, on obtient un point d'impôt de respectivement CHF 87'700 et CHF 84'700. Si on prend la moyenne, la différence pour 2 points d'impôt est approximativement de CHF 170'000.- dans la caisse communale.

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, ajoute que l'augmentation globale de l'impôt cantonal et communal est d'un peu plus de 3 %. Cela signifie que si vous payez aujourd'hui CHF 30'000.- d'impôts, vous payerez CHF 31'000.- pour l'année 2017.

Patrick Addor, Conseiller, souhaite clarifier ses propos en disant qu'il n'a pas voulu donner l'impression que la Municipalité gérait mal ses fonds. Il estime que nous devrions prendre notre temps et que pour des nouveaux habitants l'aspect psychologique a son importance. Si on plaçait le point d'impôt à 58 au lieu de 59, il faudrait aller trouver 87'700.- CHF d'économie ou d'augmentation de revenus. Apparemment la commune ne dispose sur son budget global que d'une latitude sur 1 million de charges. Patrick Addor propose donc un amendement modifiant le taux d'impôt communal proposé par la Municipalité afin que l'on puisse se donner du temps. Sur le

tableau présenté par la commission des finances, les taux d'impôts communaux des communes environnantes sont semblables aux nôtres. L'amendement demande de prendre en considération un taux d'impôt communal de 57.

Jean-René Lepezzel, Président, examine la demande de Patrick Addor en signalant que les articles 1,2 et 3 du préavis seraient modifiés à 57 au lieu de 59 et que le préavis serait ainsi amendé.

Philippe Widmer suggère un vote à bulletin secret. Cette demande est appuyée par 5 conseillers.

Jacques Ansermet, Conseiller, rappelle que ces dernières années certaines propositions de dépenses étaient difficilement acceptées par le Conseil au prétexte que nous n'avons plus les fonds nécessaires (réfection place de jeux, par ex). Il craint que si nous n'acceptons pas l'augmentation proposée par la Municipalité, nous nous trouvions dans la même situation dès qu'il faudra se décider sur les dépenses à venir. Il approuve donc le préavis tel que présenté par la Municipalité et propose aux conseillers de refuser l'amendement proposé par Patrick Addor.

Jean-René Lepezzel, Président, rappelle que si nous refusons le préavis tel que présenté par la Municipalité, le statu quo (52 points) est maintenu.

Philippe Widmer, Conseiller, estime que nous devons éviter à tout prix de rester à 52 points.

Edmond Granges, Conseiller, précise que les deux communes qui ont augmenté leurs points d'impôts l'ont fait de 5 points et non de 7 points.

Le Conseil vote à bulletin secret sur l'amendement présenté par Patrick Addor.

Votation sur l'amendement au préavis 6/2016 : modification des articles 1,2 et 3 de 59 à 57 points.
39 bulletins valables, 1 bulletin blanc, 1 bulletin nul, 37 sont valables, 26 oui, 11 non.
L'amendement est accepté. La discussion est réouverte sur le préavis amendé.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, pense qu'il est juste de porter une attention à l'aspect psychologique de cette hausse d'impôts. Nous sommes dans une période financière difficile, la situation économique se dégrade, les assurances maladies augmentent, le chômage progresse. Il faut être attentif à ne pas matraquer fiscalement nos concitoyens.

Nicolas Schwab, Conseiller, demande une précision sur le vote de l'amendement.

Vote sur le préavis comme amendé :

35 oui, 3 abstentions, 0 refus.

Monique Locatelli, Syndique, est contente de ce débat et prend acte de la décision du Conseil.

Elle rappelle les points d'impôts antérieurs : soit 70 cts jusqu'en 1980, puis 50 cts jusqu'en 2003, en 2004 : 40 cts jusqu'en 2009, en 2010 : 50 cts, en 2011 : 44 cts, en 2012 : 52 cts jusqu'à aujourd'hui.

11. Préavis 7/2016 : Modification de l'article 25, alinéa 3 des statuts de l'Association Intercommunale Asse et Boiron du 1^{er} janvier 2008 : demande portant sur l'élévation du plafond d'endettement à CHF 40'000'000.00

Yvan Laurent, Municipal, explique la raison de la construction du restaurant scolaire. Harnos a été voté pour harmoniser les horaires scolaires. La loi (LEO) stipule que les communes sont obligées de fournir un restaurant scolaire. Aujourd'hui les établissements scolaires du groupement Elisabeth de Portes permettent un tel accueil pour les élèves de 1 à 6 P.

L'Etat impose entre autres des normes d'isolation et de sécurité importantes.

Les crédits déjà votés par l'AIAB sont les suivants :

Préavis 4/2013 : CHF 150'000.- pour le concours d'architecture,

Préavis 5/2015 : CHF 1'020'000.- pour l'étude de construction,

Coûts à ce jour : CHF 1'170'000.-

Demande de crédit de CHF 8'934'000.- acceptée lors du Conseil Intercommunal du 17 mai 2016 à condition que le plafond d'endettement soit accepté par toutes les communes concernées.

A ce jour, il reste trois communes qui doivent encore voter : Chésereux, Gingins et Signy. Les autres communes ont approuvé la demande presque à l'unanimité.

Ce restaurant va permettre de servir 700 repas par jour dont 250 repas à Asse et Boiron et 70 repas dans les crèches.

Nombre d'élèves en 2015 :

ESEP Primaire : 700 élèves dont 89 élèves pour Chésereux,

ESEP Secondaire : 262 élèves dont 36 élèves pour Chésereux,

ESEP Total : 962 élèves dont 125 élèves pour Chésereux.

Hervé Matthey-Junod , Conseiller, présente le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Vote : Le préavis 7/2016 est accepté à l'unanimité.

12. Préavis 8/2016 : Adoption du plan de quartier (PQ) « Le Closelet »

Pascal Gautier, Conseiller, explique que dans le cadre du plan de quartier du Closelet, il se trouve dans une position difficile étant à la fois membre du Conseil communal et partie prenante dans l'opposition qui a été faite à ce sujet. Aussi, il souhaite se récuser de son rôle de conseiller et se remettre à un vote du conseil pour savoir si les conseillers veulent entendre de sa part les raisons de son opposition. Les raisons majeures qui ont amené aux oppositions sont le déclassement d'un champ en tant que plan de quartier avec une densité qui n'a encore jamais été utilisée au sein de la commune. Les opposants souhaitent que le déclassement se fasse en respectant le quartier dans lequel il se situe.

Jean-René Lepezel, Président, remercie Pascal Gautier pour sa démarche et s'appuie sur l'article 53 du règlement communal dont il donne lecture :

Article 53 – Un membre du conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut, être récusé par un membre du conseil ou par le bureau. Le conseil statue sur la récusation.

Les décisions sur la récusation et sur l'affaire à traiter sont prises à la majorité des membres restant du conseil. Dans ce cas, l'article 51 qui précède n'est pas applicable.

Il est fait mention de la récusation au procès-verbal et sur l'extrait de décision.

François Mathey, Conseiller, estime que vu la position de conseiller de Pascal Gautier, le vote relatif à sa récusation devrait se faire à bulletin secret.

Cinq membres approuvent François Mathey. Le vote se fait donc à bulletin secret.

Vote sur la récusation de Pascal Gautier :

38 votes valables, 1 blanc, 20 oui, 17 non.

Le Conseiller Pascal Gautier est donc récusé. Jean-René Lepezel, Président, passe la parole à Thérèse Lüscher, qui lit le rapport très complet de la commission d'urbanisme.

Patrick Barras, Municipal, rappelle que ce dossier est très complexe et que la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) est un véritable casse-tête. On parle d'un périmètre de construction sur lequel 3 surfaces sont implantées mais ce ne sont pas des bâtiments en tant que tels. On restera dans quelque chose de villageois, il n'y aura pas une tour ! La future construction fera l'objet d'une mise à l'enquête.

Par contre, la commune a exigé qu'il y ait un parking souterrain. La Municipalité veut que la zone reste villageoise et fera tout pour qu'elle soit esthétique. Dans le cas des acquisitions, la commune a le droit de ponctionner une taxe sur les transactions allant jusqu'à 25 % afin de financer, par exemple, les routes, les égouts si le PGE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) mentionne que de telles infrastructures ne sont pas suffisantes. Dans ce cas précis, les routes et les égouts sont juste suffisants et la commune va faire valoir ce droit.

Philippe Widmer, Conseiller, souhaite connaître la taxe de participation et comment elle se calcule. Patrick Barras, Municipal, répond qu'il ne s'est pas encore posé la question. Ce sera probablement sur la valeur au niveau de l'enquête jusqu'à concurrence de 25 %.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, demande pourquoi l'IUS (Indice d'Utilisation du Sol) est de 54 alors qu'il est de 25 au village. A t'il été imposé par le Canton ?

Patrick Barras, Municipal, répond que le Canton nous oblige de densifier et l'IUS est calculé par rapport à plusieurs paramètres ; il est à 0.6 et de ce fait presque au double des habitations voisines. On peut comprendre les craintes des riverains directs.

Patrick Addor, Conseiller, se réfère au préavis et souhaite des précisions sur l'implication de la densification : selon le préavis la croissance en 15 ans sera d'environ 1174 à 1492 habitants. Il se demande si un propriétaire court le risque de ne pouvoir agrandir sa villa.

Patrick Barras, Municipal, répond que ce n'est pas le cas dans l'immédiat car nous avons des réserves. Quand les plans de quartier seront réalisés, nous aurons 150 habitants en plus. Nous pouvons encore densifier, il reste encore quelques parcelles à vendre. La densification peut se faire progressivement.

Heinz Maurer, Conseiller, désire savoir quel est le CUS appliqué aux dernières constructions du village.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'il est de 0.4 ou 0.5.

Heinz Maurer, Conseiller, demande si les voisins de la parcelle 33 ont la possibilité d'agrandir, puisque cette parcelle a un CUS de 0.6.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'il faut qu'ils déposent un plan de quartier.

Vote : Le préavis 8/2016 est approuvé par 28 oui, 5 abstentions, 5 refus.

13. Préavis du bureau du Conseil communal « Tarifs communaux pour la législature 2016-2021 »

La fixation des tarifs communaux est imposée à la fois par la loi sur les Communes (art. 29) et par un préavis municipal (No 75/2006).

Nous avons reconduit les tarifs précédents : la seule différence est que les tarifs des pompiers n'y figurent plus, car les pompiers sont rémunérés par le SDIS (Service de Défense Incendie et de Secours). On se laisse la possibilité de deux tarifs pour les associations intercommunales. Normalement les délégués sont directement payés par les associations, mais au cas où d'autres associations intercommunales voyaient le jour, les tarifs seraient déjà fixés.

La parole est donnée à Hervé Matthey-Junod, Conseiller, pour la lecture du rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Vote : le préavis du bureau du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

14. Rapport des délégués aux associations intercommunales

AEE (Association Enfance et Ecole) : Nicolas Schwab

- Séance il y a 2 semaines : discussion du budget de 12,8 millions avec un excédent de charges de 7.8 millions. Il s'agit de l'accueil à midi, l'accueil parascolaire, la gestion des transports et des crèches.
- Les gros postes sont la location des salles (argent qui est reversé aux communes), les transports, l'accueil de jour et les crèches. Le budget est en augmentation par rapport à l'année précédente, mais on arrive à la fin d'une phase de construction. Par contre, une crèche s'est ouverte à Crassier et il y a un accueil plus important à la Rippe.
- Le budget a été accepté, malgré une augmentation de 430'000.- entre 2016 et 2017. L'excédent de charges est réparti de la manière suivante : la moitié correspond au nombre d'enfants scolarisés par commune, l'autre moitié est en fonction du nombre d'habitants. Pour Chésereux cela représente un budget d'environ 1.1 millions. Le point positif est qu'on arrive à un plafonnement. Une réflexion va être menée sur le moyen de couvrir les frais, car au niveau des structures d'accueil la participation des parents est de 65 %, les 35 % restants étant couverts par les communes.

AIAB (Association Intercommunale Asse et Boiron) : Philippe Widmer

- Le Conseil Intercommunal de l'AIAB s'est réuni le 6 juillet et le 27 septembre. Quelques informations générales sur l'AIAB :
- L'AIAB a pour but l'achat, la construction, le financement, la location, la gestion et l'entretien des bâtiments scolaires de l'établissement scolaire Elisabeth de Portes. Il s'agit de la gestion immobilière exclusivement, le fonctionnement de l'instruction publique est du ressort de l'AEE. Les membres sont les 9 communes : Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe, Signy-Avenex. L'association a son siège à Crassier. Sa durée est indéterminée. Aucune commune ne peut se retirer pendant une durée de 20 ans. Les bâtiments dont l'association est propriétaire constituent les actifs qui sont financés totalement pas l'emprunt bancaire. Ces actifs s'élèvent actuellement à 29 millions et, en tenant compte des amortissements/remboursements de dettes annuelles, ils augmenteront progressivement à 37 millions avec la construction du restaurant scolaire. La répartition interne (cautionnements et charges) est calculée selon le nombre d'habitants. La part de Chésereux pour la législature 2016-2021 est de 14,3 % (1174 habitants/8210). Les dépenses de l'Association doivent être couvertes par les recettes. Les ressources étant la location des bâtiments aux utilisateurs et les subventions cantonales et fédérales. Les finances perçues sont destinées à procurer à l'association les ressources ordinaires nécessaires au service de la dette (intérêt et amortissement). Les loyers à la charge des écoles sont facturés à l'AEE qui répartira ensuite ses charges sur les communes. Les organes de l'association sont le législatif (conseil intercommunal), l'exécutif (comité directeur ou CODIR) et l'organe de contrôle, la commission de gestion. Chaque commune est représentée par deux délégations au conseil intercommunal : une délégation fixe composée d'un représentant de la Municipalité et son suppléant et désignée par celle-ci, et une variable composée d'un représentant pas tranche de 500 habitants issu du conseil communal et désigné par ce dernier.
- La séance du 6 juillet fut consacrée aux nominations statutaires.
- La séance du 27 septembre comportait l'information sur la piscine (dont Yvan Laurent a déjà parlé) et trois préavis : 1) budget 2017 avec une augmentation des charges principalement due à l'engagement d'un employé supplémentaire et à l'achat de matériel d'entretien. 2) règlement du personnel de l'association – une quinzaine de personnes sont concernées par rapport aux 10 actuelles 3) tarifs des vacances, préavis refusé car les tarifs étaient supérieurs à ceux en vigueur dans les communes pour leur propre conseil communal.
- Finalement, Philippe Widmer réitère sa demande que les comptes et les préavis de l'AIAB et de l'AEE soient mis en ligne sur notre site internet.

CR (Conseil Régional) Pascal Ansermet

- Mise en route de la révision des statuts,
- DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise) : les municipalités seront visitées, même Chésereux qui a refusé le DISREN,
- En novembre un prix artistique de musique sera remis,
- Mandat de valorisation des patrimoines culturels du district,
- Mandat sur les retombées économiques de la culture,
- Sollicitation du CR pour le sport en plein air,
- Refonte complète du site internet en 2017,
- Télédôle a signé une convention avec SOGESTAR (Société de Gestion de la Station des Rousses),
- Assermentation des nouveaux délégués absents la 1^{ère} fois,
- Nomination d'une commission de révision des statuts (5 personnes),

- Divers préavis, dont « Compétence du CODIR d'engager des dépenses imprévisibles ou exceptionnelles de CHF 50'000.- accepté avec un amendement de la commission des finances,
- Dépôt auprès de la Confédération du projet d'agglomération de 3^{ème} génération du Grand Genève,
- Acceptation de CHF 40'000.- pour participation à des travaux ferroviaires sur le site d'Eysins et CHF 50'000.- pour une étude de plateforme rail-route et relocalisation de la Ballastière à Gland,
- Sortie du CR de Commugny au 31.12.2016.

SDIS (Service de Défense Incendie et Secours) Alexandre Bory laisse la parole à Patrick Barras

- Le budget est revu à la baisse,
- Patrick Barras se dit très satisfait du chef de service, une personne compétente et rigoureuse.

SIECGE (Service Intercommunal des Eaux Chésereux-Grens-Eysins) Philippe Lacôte

- Assermentation uniquement
- Pas de séance.

15. Divers

Thérèse Lüscher, Conseillère, souhaiterait recevoir un glossaire avec la signification des multiples abréviations qui sont incompréhensibles pour les nouveaux conseillers.

Jean-René Lepezel, Président, en prend bonne note.

Jean-René Lepezel, Président, remercie les conseillers pour la tenue sérieuse des débats et salue le grand travail de la commission des finances et d'urbanisme.

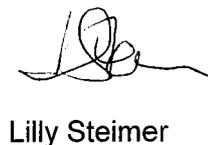
La séance est levée à 23h30.

Le Président :


Jean-René Lepezel



La secrétaire :


Lilly Steimer